

FUSION DES SYNDICATS D'AEP de BIDACHE et ARANCOU-BERGOUEY-LABASTIDE

Le syndicat d'Arancou-Bergouey-Labastide dessert environ 700 habitants, moitié sur Arancou-Bergouey, moitié sur Labastide-Villefranche.

La SAUR qui gère le réseau estime que l'exploitation ne pose aucun problème ni qualitatif, ni quantitatif.

Actuellement, les communes d'Arancou et Bergouey, demandent à être rattachées à Bidache et Labastide à SAUVETERRE. Il faudra donc séparer la distribution d'Arancou-Bergouey de la distribution de Labastide.

1^{er} CAS – SAUVETERRE continue à fournir l'eau à Arancou et Bergouey (les autres communes du canton de Bidache étant raccordées à Auterrive pour leur alimentation.

La SAUR indique que techniquement la séparation des réseaux est faisable.

Il faudra donc que la nouvelle structure qui intègre LABASTIDE s'engage par convention à fournir l'eau aux 2 communes d'Arancou et Bergouey.

2^{ème} CAS – L'eau est fournie, comme pour les autres communes, par le Syndicat de production d'Auterrive.

Il faudra créer une station de reprise et une canalisation de 5 km pour alimenter Arancou et Bergouey en passant par le secteur public.

Coût de l'opération : 600 000 € minimum (canalisation : 500 000 – Station : 100 000)

Compte-tenu de la diminution des aides du Conseil Général, la totalité du financement devra être assurée par emprunt.

Cette opération n'apportera aucune amélioration au service des usagers d'Arancou-Bergouey.

Par contre, la charge financière sera supportée par l'ensemble des abonnés du canton qui auront sans aucun doute à subir une augmentation du prix de l'eau.

En conclusion, le syndicat d'A.E.P. de Bidache accepte la fusion dans le 1^{er} cas (eau fournie par Sauveterre) mais refuse la fusion dans le 2^{ème} (création d'une canalisation pour amener l'eau d'Auterrive)